

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

**Etaient présents** : Christian PICARD / Jean-Luc SAUVAGE / Philippe DELAPORTE / Mickaël JACQUART / Michel SAROT / Philippe POUPART / Christophe SERGENT / Romuald BOUTELEUX / Christophe RINGARD / Gérard LEPERE / Delphine LUPART /

**Etaient absents(es)** : Alexandre DEMONCHY / Stéphanie LAURENT / Virginie VALLIENNE

**Pouvoirs** : Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Jean-Luc SAUVAGE, Virginie VALLIENNE donne pouvoir à Mickaël JACQUART, Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard LEPERE

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

### Ouverture de séance à 19H00

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du CM du 10 mars 2025
- Délibération pour acter les subventions attribuées aux associations (commission réunie le 10 mars 2025)
- Délibération pour mandater un géomètre pour l'achat d'un terrain
- Délibération pour signer la convention avec Territoire d'Energie Somme (anciennement FDE 80) concernant l'installation de 2 candélabres autonomes rue Corbeau
- Délibération pour voter le nouveau contrat de la MAM (délibération ajournée lors du précédent conseil
- Retour sur le repas de printemps du 30 mars
- Point sur la future mise en place de l'application INTRAMUROS proposée par la CCHS et le type de communication choisi
- Retour sur la réunion du CCAS du 7 avril dernier
- Informations et Questions diverses

Approbation du procès-verbal du CM du 10 mars
---

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques, des questions.  
La secrétaire de mairie explique l'historique de la rédaction de celui-ci.

L'assemblée délibérante vote l'approbation du PV à l'unanimité

Délibération 9 2025 pour acter les subventions attribuées aux associations (commission réunie le 10 mars 2025)
--

Monsieur Le Maire donne la parole à D. LUPART qui procède à la lecture du compte rendu de la commission finance réunie le 10 mars.

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur le vote des montants des subventions attribuées aux différentes associations (selon le compte rendu ci-après).

Monsieur Le Maire ajoute que depuis, la commune a reçu 2 autres demandes de subvention dont une émanant d'une association sportive d'un village voisin et qui compte une administrée de la commune au sein de leur club. L'autre association est le Téléthon. Un débat s'engage entre les conseillers car les avis sont partagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à :

1 contre, 1 abstention, 12 pour,

- ✚ L'attribution d'une subvention à hauteur de 150 € pour le téléthon (bien qu'ils n'interviennent plus sur la commune)
- ✚ Les éléments décrits dans le compte rendu de réunion commission finances ci-après.



## COMPTE RENDU DE REUNION COMMISSION FINANCES

DATE : 10/03/2025

HEURE : 17H45

LIEU : Mairie

### ORDRE DU JOUR :

Votes des subventions accordées aux associations

### PARTICIPANTS :

C. PICARD, P. POUPART, M. JACQUART, G. LEPERE,  
D. LUPART, V. VALLIENNE, C. RINGARD, S.  
PEUGNIEZ LAURENT

### SUJETS ABORDES :

Nous avons examiné les demandes de subventions depuis la dernière réunion, en priorisant les associations régionales pour soutenir leur fonctionnement et assurer leur pérennité. Ce soutien est essentiel au dynamisme local.

Nous étudierons également la demande de la nouvelle MAM Arc-en-Ciel, ainsi que'un échange concernant l'Association Saint-Jean et de la vente de brioches annuelle.

### COMMENTAIRES / DECISIONS :

#### Associations du village : 8 600€

COMITE DES FETES 1400€ Abstention JL SAUVAGE

FOOTBALL CLUB 1600€

LONGUE PAUME 1400€

ANCIENS COMBATTANTS 600€ Abstention G LEPERE

SOUVENIRS FRANCAIS 100€

MAM 1400€ Abstention V VALLIENNE

AFR 600€

CCAS 1500€

#### Associations locales : 1 000€

ADMIR 500€

Association ST JEAN 500€

#### Autres demandes réceptionnées non fermées en 2024 600€ :

AMICALE DES DONNEURS DE SANG PERONNE 250€

LIGUE FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUE 150€

PAPILLON BLANC 200€

SOIT UN TOTAL DE 10 200€

### Délibération 10 2025 pour mandater un géomètre pour l'achat d'un terrain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le sujet (Extrait du PV du précédent CM : projet de cession à titre gratuit par un propriétaire de la commune d'une bande de terrain rue Coqueret vers le chemin communal. La commune prendra évidemment en charge les frais de bornage et de notaire).

Il s'agira d'une cession à hauteur d'un euro symbolique.

Afin que la vente puisse se faire, l'office notarial a spécifié que l'assemblée délibérante doit autoriser Monsieur Le Maire a mandaté un géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Le maire a mandaté un géomètre.

### Délibération 11 2025 pour signer la convention avec Territoire d'Energie Somme (anciennement FDE 80) concernant l'installation de 2 candélabres autonomes rue Corbeau

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet d'éclairage public étudié par Territoire Energie (TE 80) de la Somme (anciennement FDE 80) relatif à la pose de candélabres autonomes rue Corbeau.

Il propose à l'assemblée délibérante d'approuver ce projet d'un montant de 18 447 € TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la TE 80 et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement décrit ci-après :

✚ Montant pris en charge par TE 80 : 6 827 €

✚ Contribution de la commune : 11 620 €

(Un conseiller demande si une réflexion concernant l'installation de ce genre de candélabre dans le reste de la commune sera menée)

Projet approuvé à l'unanimité

### **DE NOUVEAU AJOURNEE** Délibération ~~12~~ 2025 pour voter le nouveau contrat de la MAM (ajournée au CM précédent)

Monsieur Le Maire explique que le vote ne pourra pas avoir lieu ce jour.

Des recherches ont été faites mais les avancés ne sont pas suffisantes pour se prononcer aujourd'hui.

### Retour sur le repas de printemps du 30 mars

Monsieur Le Maire demande aux conseillers leurs retours : globalement positif !

Visiblement, il y a une confusion entre ce qui a été « commandé » sur le devis et ce qui a été servi le jour du repas (alcool avec la glace, service du vin blanc...).

D'ailleurs les élus ont suggéré que lors du prochain repas, ils pourront se charger de servir le vin.

Concernant l'année prochaine, une réflexion est initiée afin qu'il ne s'agisse pas d'une « année blanche ».

Il sera sans doute organisé par le conseil actuel un repas aux alentours du carnaval.

### Point sur la future mise en place de l'application INTRAMUROS proposée par la CCHS et le type de communication choisi

Madame Laurent a complété la convention afin d'engager le dispositif.

Monsieur SAUVAGE témoigne (pour avoir téléchargé l'application) que Madame LAURENT a déjà avancé sur le remplissage des informations.

Les conseillers entament une discussion sur la mise en place des panneaux d'indication (choix du nombre et dimensions de la signalisation). Décision :

✚ 1 Panneau de 70x70 : à proximité de la mairie (centre bourg)

- ✚ 2 Panneaux de 50x50 : un à l'entrée de Mons (direction Saint-Quentin) et un à l'entrée d'Estrées (direction Amiens).

#### Retour sur la réunion du CCAS du 7 avril dernier

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame LUPART

(Parenthèse faite par Monsieur POUPART : tient à s'excuser pour son absence à cette dernière réunion).

Approbation du CG 2024, du CA2024, affectation du résultat de fonctionnement, approbation du BP 2025 et délibération pour modifier le destinataire de l'aide financière de 500 € concernant des obsèques (modification de la délibération 7 2024)

Bilan sur l'attribution des bons cadeaux de cette année (moins nombreux que l'année passée).

Révision des baux existants : erreur sur un article qui sera corrigée et 2 nouveaux baux sont en cours de rédaction.

Monsieur SAUVAGE prend la parole afin de demander si les membres du CCAS ont des contacts avec l'UDAF de la Somme. Cet organisme est un excellent relais afin de venir en aide à certaines familles.

#### Informations diverses

Monsieur Le Maire fait un point sur les feux récompenses.

Il semblerait que les entreprises s'apprêtaient à brancher les feux tricolores alors que la signalisation horizontale et verticale n'était pas encore installée.

Concernant le marquage au sol, il n'est pas encore programmé et les goupilles de fixation des panneaux ne sont pas à la bonne dimension.

Démarrage des travaux rue Coqueret prévus le 15 avril.

Le remplacement du mécanisme de l'horloge de l'église s'effectuera le 22 avril à 8h.

Les travaux rue du Brasseur démarreront également le 15 avril.

Bella Pizza a demandé une autorisation d'organiser une soirée jambon à la broche frites à l'occasion de la fête de la musique. De ce fait, la fête des voisins qui devait avoir lieu ce même jour est annulée.

Réderie organisée par le Family dimanche 13 avril.

Concernant la borne incendie qui a été accidentée rue Flament, nous avons au final le nom du transporteur qui serait responsable.

#### Questions diverses

JL SAUVAGE :

Bonne nouvelle : une subvention de 44 187 € du conseil départemental a été accordée concernant les feux comportementaux.

L'appel d'offre sur les travaux de rénovation du logement communal (ancien presbytère) est finalisé et est en attente de validation définitive.

La date limite de dépôt des candidatures des entreprises est fixée au 28 05 2025.

L'intervention d'un maître d'ouvrage aurait été précieuse afin de nous accompagner dans cet appel d'offre. Il faudrait prendre attache auprès d'un architecte afin de gérer les travaux.

Les étapes : analyse des offres, ouvertures des plis, démarrages des travaux prévus fin juin.

Les pourcentages retenus dans l'appel d'offre sont :

20 % pour les prix, 30 % pour les délais d'intervention, 30 % pour la partie technique, 20 % pour le développement durable et environnemental.

Ph. DELAPORTE : l'accessibilité sera-t-elle étudiée concernant l'accès au logement communal ?

Concernant le tracé du parking, la facture n'a pas été reçue mais une réclamation sera faite car la prestation n'est pas satisfaisante.

M. JACQUART, M SAROT, Ch. SERGENT, Ch. RINGARD : pas de question

Ph. POUPART :

Remarque : il faudrait envisager le désherbage des gouttières de l'église. Réponse : un devis a été fait par un couvreur qui propose de mettre en place une gouttière afin d'évacuer l'eau stagnante et l'accumulation de résidus.

Où en est la commande de la plaque pour le cèdre bleu devant la mairie (le bicentenaire de la révolution française). Se reporter au compte rendu du conseil qui y a fait référence afin de finaliser cette commande.

Attend avec impatience la mise en place des feux à Estrées.

R BOUTELEUX : retour sur la rencontre avec le vice-président du club de foot. Un exposé détaillé des demandes formulées dans un courrier adressé à la mairie est fait par l'adjoint. Un débat s'engage entre les membres du conseil afin de déterminer les réponses qui pourront être apportées.

Les sujets abordés dans le courrier portent sur :

- 🚧 Besoin d'un second terrain,
- 🚧 Réfection demandée du parking
- 🚧 Demande d'aide des employés communaux pour l'entretien du terrain
- 🚧 Amélioration et agrandissement de l'espace « accueil »
- 🚧 Réfection de l'ensemble de l'éclairage

Le tout, avant début juin 2025...

G. LEPERE : toujours pas de nouvelles du syndicat du bois du loir...

Concernant les composteurs, un administré s'est plaint d'avoir des rongeurs à proximité. Réponse : cette information a déjà été évoquée avec la CCHS et le système est étudié par des personnes compétentes en matière de gestion des déchets. Cependant, si le problème persiste, il faudra les consulter de nouveau.

D. LUPART : le concours des maisons fleuries a été lancé et plusieurs personnes sont déjà intéressées.

Attention, une plaque au sol devant l'ancienne poste bouge beaucoup.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20**

PO VALLIENNE

